

Notice d'aide à la constitution d'une demande d'urbanisme

Permis de démolir



Dépôt de lademande :

Dépôt papier : directement aux **services techniques de votre mairie d'Audun-le-Tiche** en 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire en secteur de patrimoine protégé (à proximité du calvaire d'Audun-le-Tiche).

Délai d'instruction du dossier complet :

- 1 mois
- 2 mois en secteur de patrimoine protégé (aux abords du calvaire de la ville d'Audun-Le-Tiche)

Pièces du dossier

1. Formulaire

Dépôt en ligne

Les informations sont à remplir directement sur le téléservice

<https://www.geopermis.fr/>

Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.

Dépôt papier

Le formulaire est à télécharger ici :

➤ **CERFA N° 13405*10**

[Demande de permis de démolir \(Formulaire 13405*10\) | Service-Public.fr](#)

2. Pièces à fournir

2-1 PLAN DE SITUATION (DP01)

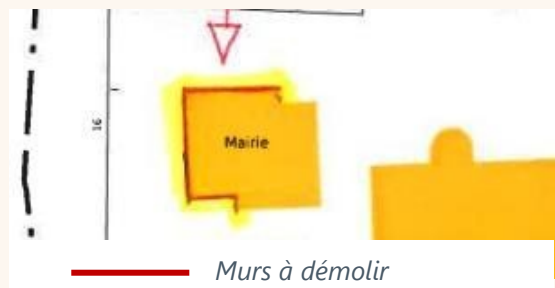
Pour générer un plan de situation rendez-vous ici :

<https://www.cadastre.gouv.fr>



2-2- PLAN DE MASSE (DP02)

Sur un fond cadastral généré sur <https://www.cadastre.gouv.fr> vous projetez la démolition.



2-3-UNE PHOTO DE L'ENVIRONNEMENT

Sur une photo réelle et récente de la construction existante vous matérialisez la démolition.

